

EMOLUMENTS DES JUGES DE LA COUR INTERNATIONALE
DE JUSTICE.Rapport de la Sixième Commission à l'Assemblée générale.Rapporteur: M. John E. READ (Canada).

La Sixième Commission a décidé à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale de fixer les émoluments des Juges de la Cour internationale de Justice sur les bases suivantes:

	<u>Florins hollandais.</u>
Président: traitement annuel	54.000
allocation spéciale	15.000
Vice-président: traitement annuel	54.000
allocation de 100 florins pour chaque jour où il remplit les fonctions de Président, à concurrence d'un maximum de	10.000
Membres: traitement annuel	54.000
Juges visés à l'article 31 du Statut:	
allocation de 120 florins pour chaque jour où ils exercent leurs fonctions, plus une indemnité journalière de séjour de 60 florins.	